VERAMTEX

Flam-Fixe™

VERAMTEX SA
Avenue Antoon Van Oss, 1
1120 - Bruxelles - Belgique
Tel : +32 (0)2 262 02 34
Fax : +32 (0)2 268 61 46
Email : veramtex@veramtex.com
http://www.veramtex.com

Contactez notre agent exclusif :
Marc Vanhoomissen

Introduction

Le besoin en matières textiles résistantes au feu est de plus en plus pressant : non seulement la législation est de plus en plus stricte en termes de résultats mais en plus certaines solutions techniques utilisées actuellement ne seront plus autorisées dans un avenir plus ou moins proche. Dans ce contexte, le traitement à base de THPC se révèle très intéressant par ses aspects environnementaux et par les résultats obtenus. Par exemple, il est applicable sur une large gamme de fibres cellulosiques et de leurs mélanges avec des synthétiques.

Présentation du procédé

Ce traitement consiste en trois grandes étapes :

1. imprégnation du tissu par le THPC, suivi d'un séchage ;
2. polymérisation de ce produit par passage dans une atmosphère d'ammoniac gazeux ;
3. oxydation et lavage afin de stabiliser le produit.

A l'issue de ces opérations, il s'est formé un réseau tridimensionnel d'un polymère insoluble à l'eau, dans et autour de la fibre, permettant d'éviter la propagation des flammes. Cette propriété résiste à des lavages répétés.

Le traitement à l'ammoniac est indispensable et requiert une machine spécifique ainsi que le know-how de la manipulation d'ammoniac. Ceci n'existe que chez un nombre restreint d'ennoblisseurs textiles.

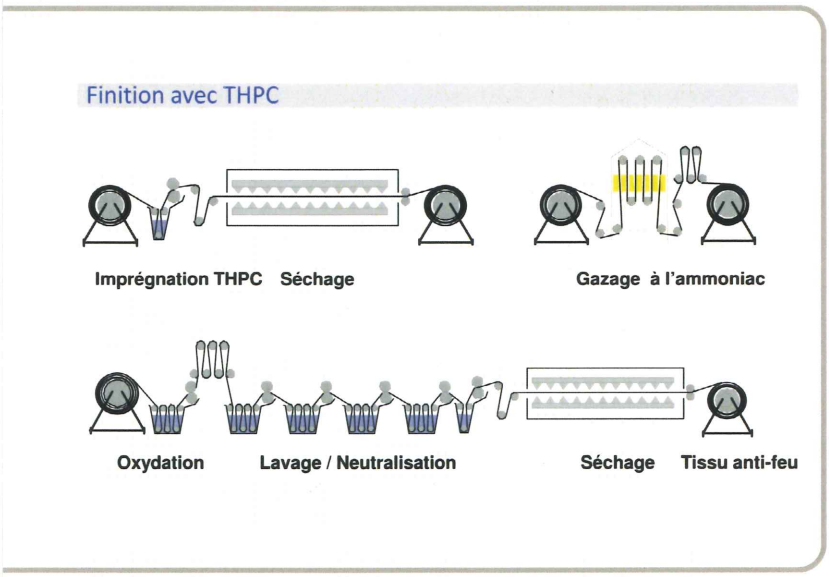

Situation de Veramtex

La société Veramtex exploite depuis près de 30 ans un procédé de traitement de tissus basé sur de l'ammoniac liquide. Il était donc assez naturel d'installer une machine de traitement à l'ammoniac gazeux, permettant la réalisation de la deuxième étape. L'alimentation en ammoniac et le recyclage de l'excès d'ammoniac et des eaux ammoniacales produites font en effet partie du quotidien de la firme.

L'intention de la société est de n'offrir que l'étape de gazage. Cela permet aux clients de déterminer eux-mêmes les produits qu'ils veulent utiliser, leur dosage et les paramètres de traitement sans devoir investir dans une machine spécifique, avec toute la charge que cela représente en termes de coûts à financer, d'expertise à acquérir et d'autorisations à demander.

Conclusion

L'investissement réalisé par Veramtex permet à un nombre accru de firmes d'appliquer un traitement anti-feu éprouvé et autorisé, en utilisant leurs installations existantes et en gardant la maîtrise de la chimie appliquée.

Flam-Fixe™
VERAMTEX